



Conseil d'administration

344^e session, Genève, mars 2022

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

Segment relatif aux audits et au contrôle

Date: 2 mars 2022

Original: anglais

Huitième question à l'ordre du jour

Rapport du Comité consultatif de contrôle indépendant

Objet du document

Le présent document contient le quatorzième rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant, qui porte sur la période allant de février 2021 à janvier 2022, pour discussion et orientation (voir le projet de décision au paragraphe 5).

Objectif stratégique pertinent: Sans objet.

Principal résultat: Résultat facilitateur B: Gouvernance efficace et efficiente de l'Organisation.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Le Bureau rendra compte au comité de la suite donnée aux recommandations formulées dans le rapport joint en annexe.

Unité auteur: Comité consultatif de contrôle indépendant (CCCI).

Documents connexes: GB.335/PFA/6; GB.340/PFA/8(Rev.1); GB.341/PFA/8; GB.343/PFA/8.

1. Conformément à son mandat ¹, pendant la période comprise entre février 2021 et janvier 2022, le Comité consultatif de contrôle indépendant (ci-après «le CCCI» ou «le comité») a mené à bien ses travaux dans le cadre de réunions régulières et de réunions ponctuelles qu'il a tenues les 17 et 18 mai 2021, le 23 août 2021, le 22 septembre 2021, du 3 au 5 novembre 2021 et du 25 au 27 janvier 2022. Seule la réunion de novembre 2021 a été tenue en présentiel à Genève; toutes les autres se sont déroulées en ligne.
2. Jusqu'au 31 décembre 2021, le comité était composé des membres ci-après:
 - M^{me} Malika AÏT-MOHAMED PARENT (France/Suisse)
 - M. Frank HARNISCHFEGER (Allemagne)
 - M. Verasak LIENGSRIRIWAT (Thaïlande)
 - M^{me} Marian McMAHON (Canada)
 - M. N.R. RAYALU (Inde).
3. À sa 343^e session (novembre 2021), le Conseil d'administration a nommé deux nouveaux membres pour un mandat de trois ans débutant le 1^{er} janvier 2022 ². Lors de sa réunion de janvier 2022, le comité était donc composé des membres suivants:
 - M^{me} Malika AÏT-MOHAMED PARENT (France/Suisse)
 - M. Gonzalo CASTRO DE LA MATA (Pérou)
 - M. Marcel JULLIER (Suisse)
 - M. Verasak LIENGSRIRIWAT (Thaïlande)
 - M^{me} Marian McMAHON (Canada)
4. Le Directeur général transmet au Conseil d'administration le quatorzième rapport annuel du comité, en annexe au présent document, pour examen.

► **Projet de décision**

5. **Le Conseil d'administration prend note du rapport annexé au document GB.344/PFA/8(Rev.1) et demande au Bureau de tenir compte des commentaires reçus.**

¹ Approuvé par le Conseil d'administration à sa 341^e session, en mars 2021 ([GB.341/PFA/8/Décision](#)).

² [GB.343/PFA/8](#); [GB.343/PFA/8/Décision](#).

► Annexe

Quatorzième rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant

Résumé

Le Comité consultatif de contrôle indépendant (ci-après, «le CCCI» ou «le comité») présente au Conseil d'administration son quatorzième rapport annuel, qui porte sur les travaux menés de février 2021 à janvier 2022, sous une forme et selon des modalités adaptées en raison des difficultés liées à la pandémie de COVID-19.

Le comité a félicité le Directeur général et l'équipe de direction pour la rapidité avec laquelle ils ont activé le plan de continuité des opérations et de gestion de crise au début de 2020, en réponse à la pandémie, permettant ainsi au Bureau de continuer de fonctionner et de répondre aux besoins des mandants malgré les bouleversements de l'environnement de travail.

Le comité a pu s'acquitter de toutes les fonctions essentielles qui lui incombent en vertu de son mandat en organisant plusieurs séances d'échanges en complément de son programme habituel de réunions. Toutes les réunions ont été tenues en ligne, à l'exception de celle de novembre 2021, qui s'est déroulée en présentiel à Genève. Les membres ont en outre reçu des informations sur l'innovation organisationnelle, les activités d'évaluation et les travaux du Centre international de formation de l'OIT à Turin (Centre de Turin). Le comité prend note des améliorations apportées aux politiques et aux processus ainsi que des résultats obtenus au cours de l'année écoulée malgré la pandémie, à savoir, notamment: *a)* la présentation, dans les délais impartis, des états financiers consolidés de 2020 et la réalisation d'un audit externe qui a abouti à une opinion sans réserve; *b)* le contenu détaillé de la déclaration relative au contrôle interne établie en 2020 par le Directeur général et la méthode qui a régi son élaboration; *c)* les progrès accomplis en matière de gestion des risques et de gestion de la continuité des activités; *d)* l'élaboration de la Stratégie en matière de technologies de l'information pour 2022-2025 et de la Stratégie en matière de ressources humaines pour 2022-2025, qui énoncent les grands axes de travail et les principales cibles et étapes dans ces deux domaines; *e)* l'élaboration d'un modèle à six étapes pour le recensement des compétences qui doit avoir lieu à l'échelle du Bureau et l'accélération prévue de ces travaux en 2022, devant déboucher sur l'adoption de mesures dans le cadre de la Stratégie en matière de ressources humaines (2022-2025); *f)* les progrès réalisés dans l'élaboration d'un guide visuel facile à comprendre des procédures de signalement des fautes, d'enquête et de suivi des cas avérés, le but étant de promouvoir la transparence et d'encourager le signalement systématique des fautes; et *g)* l'adoption d'un nouveau modèle de prestation de services visant à garantir durablement le bon fonctionnement du Centre de Turin.

Le comité a formulé les recommandations ci-après:

Recommandation 1: Le comité encourage la direction à mener à bien le recensement des compétences en 2022, comme prévu. Il est convaincu que les résultats de cet exercice seront utiles à la mise en œuvre de la Stratégie en matière de ressources humaines (2022-2025) et du plan d'action pour l'apprentissage qui lui est associé.

Recommandation 2: La direction devrait achever l'élaboration du diagramme des procédures de signalement des fautes et de suivi des cas avérés, le diffuser à l'ensemble du personnel, des vacataires et des prestataires de services et veiller à ce qu'ils en prennent connaissance et qu'ils suivent une formation adaptée pour le comprendre et l'utiliser. La direction devrait considérer ce diagramme

comme un document évolutif et le mettre à jour selon que de besoin, afin d'encourager et de faciliter le signalement systématique des fautes, conformément aux meilleures pratiques en vigueur dans les autres organisations internationales.

Recommandation 3: La direction devrait donner suite aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport détaillé de 2020, quant au respect des politiques, processus et procédures destinées à appuyer l'exécution des programmes, et à la nécessité de renforcer la coordination et le partage des connaissances entre les divisions du Bureau.

I. Introduction

1. Le CCCI a le plaisir de présenter son quatorzième rapport annuel, qui porte sur les travaux réalisés de février 2021 à janvier 2022.
2. Le quorum a été atteint pour chacune des réunions, et les membres ont tous signé une déclaration dans laquelle ils confirment être libres de tout conflit d'intérêts.
3. Le comité a continué de suivre un ordre du jour permanent fondé sur son mandat, qui détermine les travaux qu'il doit accomplir pour continuer de s'acquitter pleinement de l'intégralité de ses fonctions. En outre, il a été représenté par sa présidente à la sixième réunion des comités de contrôle des organismes des Nations Unies, qui s'est tenue en décembre 2021 et dont les résultats ont été présentés aux membres lors de la réunion de janvier 2022.
4. Le mandat de deux membres du CCCI, à savoir Frank Harnischfeger et N.R. Rayalu, a pris fin en décembre 2021. Le comité tient à saluer les efforts qu'ils ont déployés et le dévouement dont ils ont fait preuve pendant leurs six années de mandat. Deux nouveaux membres, Marcel Jullier et Gonzalo Castro de la Mata, ont entamé leur mandat au CCCI en janvier 2022, et le mandat des trois autres membres a été prorogé, à compter de janvier 2022 également.
5. Compte tenu de ces changements, le comité a décidé, à l'unanimité, de maintenir Marian McMahan et Verasak Liengsriwat dans leurs fonctions respectives de présidente et de vice-président en 2022.

II. Activités de contrôle menées à bien en 2021-22

6. En 2021, la maladie à coronavirus (COVID-19) et ses variants ont continué de perturber les activités du BIT et du comité. Les fonctionnaires au siège et dans la plupart des bureaux extérieurs ont encore travaillé à distance une grande partie de l'année. Le comité a tenu des réunions les 17 et 18 mai, le 23 août, le 22 septembre et du 3 au 5 novembre 2021, ainsi que du 25 au 27 janvier 2022. Toutes les réunions ont été tenues en ligne, à l'exception de celle de novembre, qui a eu lieu en présentiel à Genève.
7. Le CCCI sait gré au Directeur général, aux membres de la direction et au personnel du BIT du soutien et de la coopération dont ils ont fait preuve à son égard au cours de l'année écoulée. Les présentations et les séances d'information organisées à son intention lui ont été, encore une fois, particulièrement utiles. Le comité se félicite aussi du dialogue engagé au sujet de questions clés, et il est conscient des conditions difficiles dans lesquelles l'ensemble du personnel a été contraint de travailler. Il remercie le bureau du Trésorier et contrôleur des finances de lui avoir fourni d'excellents services de secrétariat tout au long de la période considérée.
8. Lors de ses réunions, le comité s'est entretenu avec des hauts fonctionnaires du Bureau, dont le Directeur général, le Trésorier et contrôleur des finances, le Chef auditeur interne, l'Enquêtrice principale, le directeur du Département du développement des ressources humaines (HRD), le directeur du Bureau de l'évaluation (EVAL), le responsable principal de la gestion des risques, la directrice du Département de la gestion de l'information et des technologies (INFOTEC), le responsable des questions d'éthique et le Directeur du Centre international de formation de l'OIT à Turin (Centre de Turin), pour assurer le suivi des questions examinées à ses réunions précédentes et obtenir des informations au sujet d'autres questions relevant de son mandat. En outre, les membres du comité ont rencontré le Commissaire aux comptes lors des réunions de mai 2021, novembre 2021 et janvier 2022.

9. Conformément aux bonnes pratiques des comités de contrôle, le CCCI s'est entretenu, par visioconférence, avec le Chef auditeur interne, le Commissaire aux comptes ainsi que d'autres personnes, selon les besoins.
10. Le comité a accueilli avec satisfaction l'occasion qui lui a été donnée de présenter au Conseil d'administration, en mai 2021, ses observations au sujet des états financiers et du rapport du Commissaire aux comptes. En outre, en septembre 2021, il s'est entretenu avec les membres du jury de sélection du Conseil d'administration afin de leur communiquer les résultats de son évaluation technique des candidatures aux sièges à pourvoir au sein du CCCI.
11. Le comité a été informé qu'à sa 341^e session (mars 2021) le Conseil d'administration avait pris note par correspondance du rapport annuel pour 2020-21. Il prend acte du fait que son mandat révisé a été approuvé par la même occasion. Les révisions ont été intégrées dans les plans de travail relatifs à la période visée par le présent rapport.

III. Activités et avis du comité

A. Processus internes et entités du Bureau

Information financière et états financiers

12. Comme indiqué ci-dessus, en mai 2021, le comité a présenté oralement au Conseil d'administration un compte rendu de son examen des états financiers de 2020, avant que ces derniers ne soient présentés et adoptés lors de la Conférence. En ce qui concerne les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2020, le comité s'est félicité que le Bureau continue de présenter ses résultats conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), garantissant ainsi une présentation cohérente entre les états de l'OIT et ceux d'autres organismes des Nations Unies et entités du secteur public international.
13. Le comité a constaté en outre que les états financiers consolidés de l'OIT avaient obtenu une approbation sans réserve et il a noté avec satisfaction que le plan d'audit externe revu en septembre 2020 avait été pleinement mis en œuvre. Il s'est notamment félicité du fait que le Commissaire aux comptes soit parvenu à effectuer à distance l'examen des bureaux de pays de l'OIT et de l'exécution des programmes. Il a noté par ailleurs que le taux d'exécution du budget ordinaire avait été plus faible en 2020 qu'il ne l'est généralement la première année d'une période biennale, et s'est félicité de voir que le Bureau suivait de près la situation afin de garantir un taux et des délais d'exécution appropriés en 2021.
14. Le comité a par ailleurs attiré l'attention du Conseil d'administration sur la diminution du taux de recouvrement des contributions et l'augmentation connexe de la provision constituée pour les montants non recouvrables. Il se pourrait que ces montants, qui n'ont pas été très importants en 2020, reflètent une évolution imputable à l'impact de la pandémie sur les capacités financières de divers États Membres.
15. Les questions relatives aux états financiers dont le comité s'est entretenu avec les représentants du Commissaire aux comptes portaient notamment sur ce qui suit:
 - Le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance a fourni des orientations au sujet des nouveaux domaines devant être ciblés par l'audit dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Le Commissaire aux comptes a donné l'assurance que ces orientations avaient dûment été prises en compte pendant l'audit du BIT, tant pour l'appréciation des estimations

comptables et des événements postérieurs à la clôture que pour l'application du principe de continuité de l'exploitation.

- Le comité était satisfait des précisions fournies par le Commissaire aux comptes indiquant que les principales modifications apportées aux hypothèses financières utilisées pour évaluer le passif de l'assurance-maladie après la cessation de service (taux d'actualisation et taux d'inflation des frais médicaux) étaient fiables et cohérentes avec celles des autres entités des Nations Unies sises à Genève. Il a relevé que les charges non provisionnées à payer au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service continuaient de grever l'actif net de l'Organisation.

Contrôles internes

16. Le comité s'est félicité une fois encore que le Bureau ait fait le nécessaire pour établir la déclaration relative au contrôle interne dans le cadre de la présentation annuelle des états financiers, pratique de référence adoptée par de nombreuses organisations des Nations Unies. Il a pris note des domaines recensés par la direction en 2020 dans lesquels des améliorations étaient nécessaires, ainsi que des efforts déployés pour remédier aux problèmes relevés les années précédentes. Il a pris acte en particulier des initiatives visant à accorder davantage de place à la dimension éthique au sein de l'Organisation et de la nécessité de traiter la question de la gouvernance numérique à l'ère du contrôle virtuel.
17. Le comité a conclu de ses discussions avec les auditeurs internes, le Commissaire aux comptes et les membres de la direction au sujet du processus d'élaboration de la déclaration relative au contrôle interne et des résultats présentés que le processus en question semblait robuste. Il a noté que les domaines identifiés comme appelant des améliorations concernaient essentiellement l'efficacité des opérations et qu'aucune faille notable concernant l'efficacité globale des contrôles internes n'avait été mise en évidence.

Gestion des risques

18. Le comité, qui a pris connaissance du cadre simplifié de gestion des risques en janvier 2021, a noté que la responsabilité de la gestion des risques, auparavant dévolue à l'ancien comité de gestion des risques, incombait désormais à l'équipe de direction.
19. Le CCCI a reçu des informations à jour au sujet des activités entreprises en 2021 et a pris note des progrès réalisés en ce qui concerne la publication du cadre de gestion du risque institutionnel et l'examen des registres de risques. La mise en œuvre du plan de travail pour l'évaluation du risque de fraude se poursuit et le prochain rapport devrait porter sur l'Organisation dans son ensemble. Le comité continuera de suivre attentivement cette importante initiative, ainsi que d'autres, afin de s'assurer que les obligations liées à la gestion des risques restent clairement définies et dûment exécutées et que l'OIT adopte lorsqu'il y a lieu les meilleures pratiques recensées dans l'ensemble des organismes du système des Nations Unies.
20. S'agissant de la gestion de la continuité des activités, le comité a noté que l'Organisation était parvenue tout au long de l'année 2021 à poursuivre ses activités sous diverses formes, virtuelles ou non. En 2021, le Corps commun d'inspection des Nations Unies (CCI) a procédé à un examen, notamment au BIT, des pratiques mises en œuvre pour assurer la continuité des activités pendant la pandémie. Le comité invite la direction à mettre en œuvre les recommandations formulées à cette occasion afin de continuer à assurer des prestations de qualité dans ce domaine.

Département du développement des ressources humaines

21. En 2021, le comité a été tenu informé des mesures mises en place par HRD pour aider les fonctionnaires à passer au télétravail et à s'y habituer. Le comité souscrit aux dispositions qui ont été prises pour faciliter l'organisation flexible du travail que l'OIT s'est vue contrainte de mettre en œuvre pendant la pandémie. Il va s'entretenir avec les membres de la direction pour débattre des modalités de suivi et de traitement des troubles psychiques que la persistance d'une situation éprouvante fait subir au personnel.
22. Dans le rapport qu'il a présenté au Conseil d'administration en mars 2021, le comité invitait la direction à faire en sorte que le recensement des compétences aboutisse à un résultat susceptible d'aider à prendre les mesures nécessaires pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'Organisation en matière de ressources humaines.
23. Le comité a examiné l'état d'avancement du recensement des compétences auquel HRD et l'Unité d'innovation organisationnelle (BIU) procèdent actuellement en se fondant sur les données d'expérience tirées du projet pilote de recensement des besoins futurs de compétences mené à bien par la BIU pour le compte de l'équipe mondiale d'appui technique du Service des compétences et de l'employabilité du Département des politiques de l'emploi. Le comité a pris note du modèle en six étapes adopté sur la base du projet pilote et des initiatives prises pour étendre ce modèle aux domaines techniques, dans un premier temps, puis au reste de l'Organisation. Le comité croit comprendre que le recensement des compétences proprement dit sera effectué par tous les secteurs au cours de l'année 2022.
24. Le comité continue de considérer que la gestion des ressources humaines est l'un des principaux outils dont dispose l'OIT pour améliorer sa performance. Il tient à rappeler qu'il est important que l'Organisation fasse preuve d'efficacité à cet égard dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie en matière de ressources humaines (2022-2025).

► Recommandation 1 (2022) – Suivi de la recommandation 1 (2021)

Le comité encourage la direction à mener à terme le recensement des compétences en 2022, comme prévu. Il est convaincu que les résultats de cet exercice seront utiles à la mise en œuvre de la Stratégie en matière de ressources humaines (2022-2025) et du plan d'action pour l'apprentissage qui lui est associé.

25. Le comité note que les activités prévues par le Commissaire aux comptes pour 2022 comportent le suivi des progrès accomplis dans l'application des recommandations formulées en 2019 dans le cadre de l'audit opérationnel approfondi consacré aux fonctions de gestion des ressources humaines du BIT. Le comité continuera de suivre ces activités et encourage la direction à veiller à ce qu'elles soient achevées en temps voulu.

Centre international de formation de l'OIT

26. Le comité s'est de nouveau entretenu avec le Directeur et la Trésorière et cheffe des Services financiers du Centre de Turin. Il a pris acte de l'adoption du nouveau modèle de prestation de services destiné à garantir la continuité du Centre dans le contexte actuel.
27. Le comité a relevé que, dans le cadre du programme et du budget du Centre de Turin pour 2022-23, il est prévu de continuer à déléguer certaines décisions aux gestionnaires de programmes et d'automatiser un certain nombre de contrôles effectués manuellement. Par ailleurs, il a appris que la direction inclurait la déclaration relative au contrôle interne dans les

états financiers du Centre de 2022, après que les gestionnaires de programme auront fourni les assurances nécessaires.

Département de la gestion de l'information et des technologies

28. Le comité a rencontré le nouveau directeur d'INFOTEC et reçu des informations à jour au sujet de la Stratégie de l'OIT en matière de technologies de l'information 2022-2025. Compte tenu de l'accroissement de la demande de produits numériques, le comité invite INFOTEC à mettre à jour chaque année cette stratégie et à rendre compte de cette actualisation. Le comité juge particulièrement intéressant le plan visant à généraliser l'accès au réseau de l'OIT sur des ordinateurs portables et à assurer un accès continu à IRIS sur ces mêmes ordinateurs contrôlés.
29. Le comité a également noté que la disponibilité permanente du Fonds pour les systèmes informatiques est jugée essentielle pour la réussite de la stratégie. Il continuera donc de suivre les initiatives du Bureau visant à fournir une estimation des coûts et à réaffecter les ressources disponibles aux domaines identifiés comme hautement prioritaires dans la stratégie.
30. Le comité a demandé à INFOTEC de faire un point sur la cybersécurité et les rançongiciels et a apprécié la discussion sur la sensibilisation à la sécurité informatique et sur le recours à l'analyse de données pour le suivi des facteurs de risque. Il a également pris note de la publication en 2021 d'un rapport du CCI sur la gouvernance en matière de cybersécurité et attend avec intérêt de pouvoir examiner avec la direction les enseignements qui pourront être tirés des conclusions de ce rapport.

B. Fonctions de contrôle interne et externe

Audit interne

31. Le comité s'est régulièrement entretenu avec le Chef auditeur interne et d'autres membres du Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) pour examiner l'état d'avancement du plan de travail biennal et les difficultés causées par la pandémie, et déterminer les mesures à prendre en conséquence.
32. Le comité a noté que l'IAO avait établi un plan stratégique pour 2021-2026, dans lequel il présente sa vision, sa mission et les objectifs qu'il doit atteindre pour être le plus efficace possible dans le contexte du plan stratégique et du programme et budget de l'OIT. Avec l'approbation de la direction, l'IAO a commencé à mettre en œuvre ce nouveau plan.
33. En 2021, l'IAO a publié quatre rapports d'audit d'assurance-qualité concernant deux bureaux extérieurs (un dans la région Asie et Pacifique, l'autre dans la région Amérique latine et Caraïbes) et deux rapports concernant le siège. Six autres missions d'audit dont les rapports sont plus ou moins avancés devraient s'achever en 2022. Le comité a également noté que deux audits avaient été réalisés au Centre de Turin.
34. Le comité a conscience que, durant l'année écoulée, la pandémie a mis un sérieux coup de frein aux activités de l'IAO, tant au siège que dans les bureaux extérieurs, où les fonctionnaires travaillent à distance depuis la mi-mars 2020. Il compte sur le fait que l'IAO continuera de mettre à profit ses accords à long terme avec des cabinets de conseil internationaux pour effectuer des audits sur le terrain, et renforcera sa capacité d'audit à distance.
35. S'agissant des cinq recommandations stratégiques formulées dans le rapport du Chef auditeur interne présenté au Conseil d'administration pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021 (GB.344/PFA/9), et des recommandations détaillées formulées dans les quatre rapports

d'audit d'assurance-qualité, le comité encourage la direction à remédier, dans la mesure du possible, aux lacunes qui ont été décelées dans les contrôles internes. Lorsque la direction n'est pas d'accord avec les recommandations formulées, le comité suggère que l'IAO et la direction trouvent une solution mutuellement acceptable pour atténuer le risque mis en évidence.

36. Le comité encourage également l'IAO à continuer d'améliorer sa capacité d'adaptation à l'évolution des circonstances et de renforcer les compétences de l'équipe d'audit en matière d'analyse de données et d'autres techniques numériques dans le cadre de l'exécution de son plan de travail biennal.

Enquêtes

37. Le comité a reçu des informations actualisées sur le travail effectué par l'équipe d'enquête de l'IAO. Il a noté avec satisfaction que 41 cas avaient été examinés et/ou avaient donné lieu à une enquête au cours de l'année, et que 24 autres cas devaient faire l'objet d'un rapport. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être noter que 60 cas ouverts ont été reportés à 2022, alors qu'il y en avait eu 61 reportés à 2021. Pour faire face à la charge de travail, il faut assurer la stabilité des effectifs au sein de l'équipe d'enquête et considérer cette stabilité comme une priorité, afin de promouvoir au sein de l'OIT une culture qui encourage le signalement des fautes et qui permet de régler rapidement et en toute transparence les problèmes détectés.
38. Comme indiqué en 2021, il avait été demandé de passer en revue la procédure en vigueur au BIT concernant les fautes. Le comité estime que, bien qu'il existe des voies de communication bien établies, cette procédure gagnerait à être simplifiée et davantage centrée sur les auteurs de signalements de manière à encourager le signalement systématique des fautes au moyen de procédures facilement comprises.
39. Le comité a reçu de la direction le diagramme qui précise, pour les différents types de fautes, où elles doivent être signalées, qui est chargé d'enquêter à leur sujet, qui étudie et recommande les mesures à prendre, qui décide de la sanction à appliquer et quel département est chargé d'exécuter cette décision. Pour le moment, ce diagramme illustre l'état actuel des rôles et des responsabilités. À l'avenir, il faudra peut-être prendre d'autres mesures pour garantir le respect des meilleures pratiques, en vue par exemple d'assurer la confidentialité, de renforcer la culture de la responsabilité et de réduire autant que possible les risques de représailles.

► Recommandation 2 (2022) – Suivi de la recommandation 2 (2021)

La direction devrait achever l'élaboration du diagramme des procédures de signalement de fautes et de suivi des cas avérés, le diffuser à l'ensemble du personnel, des vacataires et des prestataires de services, et veiller à ce qu'ils en prennent connaissance et qu'ils suivent une formation adaptée pour le comprendre et l'utiliser. La direction devrait considérer ce diagramme comme un document évolutif et le mettre à jour selon que de besoin afin d'encourager et de faciliter le signalement systématique des fautes, conformément aux meilleures pratiques en vigueur dans les autres organisations internationales.

Bureau de l'évaluation

40. Le comité s'est entretenu avec le directeur d'EVAL, qui lui a communiqué des informations actualisées à propos du *Rapport d'évaluation annuel (2020-21)*, présenté en novembre 2021 au Conseil d'administration. Il a noté qu'EVAL parvenait à respecter le calendrier des évaluations prévues et à mettre en œuvre 95 pour cent de sa stratégie axée sur les résultats.
41. Le comité espère que les réunions régulières qu'il entend tenir avec EVAL lui permettront de continuer d'exercer sa mission de contrôle dans le cadre d'une coordination efficace avec les fonctions d'audit interne et externe.

Commissaire aux comptes

42. En ce qui concerne le rapport du Commissaire aux comptes au Conseil d'administration sur les opérations financières de l'OIT (ci-après le «rapport détaillé»), le comité tient à exprimer ses remerciements à la Commission de vérification des comptes de la République des Philippines pour son examen de la mise en œuvre et de l'exécution des programmes et projets en pleine pandémie.
43. Le comité souligne qu'il faut améliorer les politiques et les stratégies programmatiques de sorte à tenir compte de la crise économique et sanitaire en cours. Il encourage en outre la direction à donner suite aux recommandations qui permettront d'améliorer le respect des processus et procédures en place et de renforcer la coordination et le partage des connaissances entre les différentes divisions du Bureau.
44. S'agissant de l'examen par le Commissaire aux comptes des systèmes de contrôle dans les bureaux de pays, le comité souscrit également aux recommandations sur les problèmes liés au respect des politiques et aux contrôles, afin de promouvoir une exécution efficace et efficiente des politiques, des processus et des procédures en vue de la réalisation des objectifs de l'OIT.

► Recommandation 3 (2022)

La direction devrait donner suite aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport détaillé de 2020, quant au respect des politiques, processus et procédures destinés à appuyer l'exécution des programmes ainsi qu'à la nécessité de renforcer la coordination et le partage des connaissances entre les différentes divisions du Bureau.

Éthique

45. Le comité a fait observer qu'il fallait encore nommer un responsable des questions d'éthique à plein temps pour se conformer aux meilleures pratiques en la matière. Ayant déjà exprimé sa préoccupation quant au fait que la fonction Éthique était assurée à temps partiel, le comité note avec satisfaction que le programme et budget pour 2022-23 prévoit les ressources nécessaires pour un poste à plein temps de responsable des questions d'éthique, et que la sélection de la personne qui occupera ce poste est en cours.
46. Le comité s'est entretenu en novembre 2021 avec l'actuel responsable des questions d'éthique, qui lui a dit que ses fonctions parallèles de chef de service par intérim entravaient la mise en œuvre du plan de travail. Le comité porte à l'attention du Conseil d'administration le fait que la politique sur le signalement des manquements et la protection contre les représailles a été mise à jour et publiée en 2021.

IV. Gouvernance interne du comité

A. Mandat

47. Le CCI a publié en 2019 un rapport sur les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies ¹, à la suite duquel le comité a proposé que soient apportées un certain nombre de modifications à son propre mandat, afin que celui-ci reflète les meilleures pratiques. Approuvées en mars 2021, ces modifications ont été prises en compte dans les plans de travail ultérieurs du comité.

B. Suivi des recommandations précédentes

48. Le comité a reçu de la direction des informations actualisées sur les cinq recommandations qu'il avait formulées dans son treizième rapport annuel. Il a pris note des progrès réalisés dans le suivi de deux de ces recommandations, présentées ci-dessus, en ce qui concerne le Département du développement des ressources humaines, l'audit interne et les enquêtes.
49. En ce qui concerne la recommandation 3 (2021), dans laquelle le comité encourage la direction à indiquer clairement dans quelle mesure elle accepte les recommandations du Commissaire aux comptes, le comité note avec satisfaction que cette question a trouvé une réponse dans le rapport détaillé de 2020, publié en avril 2021.
50. En ce qui concerne la recommandation 4 (2021), dans laquelle le comité prie instamment la direction de donner suite, dès que possible, aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes concernant la gestion des ressources humaines, le comité prend note des progrès réalisés par HRD, tant au sein du BIT qu'au niveau interinstitutionnel avec le Réseau ressources humaines et le Comité de haut niveau sur la gestion. Dans le cadre de son plan de travail pour 2022, le comité prévoit d'examiner les informations actualisées que le Commissaire aux comptes fournira dans son rapport, attendu en mai 2022, sur la question de savoir si ces efforts apportent une réponse aux observations initiales.
51. En ce qui concerne la recommandation 5 (2021), dans laquelle le comité demandait au Conseil d'administration d'approuver les modifications qu'il proposait d'apporter à son mandat, le comité note avec satisfaction que ces modifications ont été approuvées à la 341^e session du Conseil d'administration, en mars 2021.

C. Autoévaluation et retour d'information des parties prenantes

52. Le comité a procédé à son autoévaluation annuelle en décembre 2021. Dans l'ensemble, son fonctionnement a été jugé conforme aux attentes, voire meilleur qu'attendu. Un certain nombre de changements administratifs seront mis en œuvre au cours de l'année, mais, globalement, aucune modification sensible des procédures opérationnelles n'a été recommandée. Comme suite à l'évaluation de 2020, le comité s'est efforcé de développer les sessions d'orientation destinées aux nouveaux membres en janvier 2022. Ces sessions se poursuivront en mars 2022.

¹ [JUU/REP/2019/6](#).

53. Soucieux d'amélioration constante, le comité a demandé en 2021 aux dirigeants de l'OIT de répondre à une enquête sur son efficacité. Dans l'ensemble, les réponses se sont révélées positives. Quelques propositions d'amélioration ont été faites, notamment:
- envisager d'étendre le champ d'action du comité aux activités menées au niveau des pays et aux risques y afférents;
 - encourager l'information continue de tous les membres du comité en ce qui concerne les différents processus et systèmes de l'OIT.
54. Le comité tient à remercier la direction d'avoir pris le temps de répondre à cette enquête. Il se félicite des informations ainsi recueillies et prendra les suggestions en considération lorsqu'il parachèvera son plan de travail pour 2022.

D. Examen par les pairs

55. Dans son rapport de 2019 sur les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies, le CCI a recommandé que tous les comités de contrôle des entités des Nations Unies fassent établir une évaluation indépendante de leurs activités tous les trois ans. À la sixième réunion des comités de contrôle du système des Nations Unies, les présidents de ces comités ont accepté l'idée d'une évaluation indépendante de leurs activités, idée également approuvée par le Conseil des chefs de secrétariat. Les deux groupes ont estimé qu'il serait plus acceptable de procéder à cette évaluation tous les cinq ans, comme le veut la règle en vigueur pour la fonction d'audit interne.
56. Les présidents ont proposé de mettre en place non pas une évaluation externe, mais plutôt un «examen par les pairs» qui serait effectué en interne par les membres des comités de contrôle du système des Nations Unies. Ils ont estimé que cela serait plus économique et plus efficace, eu égard au caractère unique du mandat des organes de contrôle des entités des Nations Unies et à la rareté des compétences extérieures disponibles dans ce domaine. Cette approche faciliterait en outre la mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements qu'on en a tirés. En conséquence, un groupe de travail a été chargé d'élaborer une procédure pour l'examen des organes de contrôle des autres organismes des Nations Unies, ainsi que des directives détaillées à l'intention des membres des comités de contrôle du système des Nations Unies.
57. Le comité a accepté, avec la direction de l'OIT, de participer en 2022 à un projet pilote concernant cette procédure d'examen par les pairs. Dans ce cadre, une équipe de trois membres provenant d'autres comités de contrôle du système des Nations Unies va examiner et évaluer le fonctionnement du CCI au regard de son mandat et des meilleures pratiques recensées au sein du système. Le comité tient à remercier la direction du soutien qu'elle apporte à cet exercice important et se félicite d'avance de pouvoir présenter les conclusions de cet examen par les pairs au Conseil d'administration dans son rapport de 2023.

E. Plan de travail pour 2022

58. En 2022-23, les travaux du comité continueront d'être principalement axés sur les aspects suivants de son mandat: états financiers et vérification extérieure des comptes, y compris un examen des propositions de remplacement du Commissaire aux comptes; audit interne et enquêtes; gestion des risques et contrôles internes; questions d'éthique; respect des règles et probité. Comme indiqué précédemment, le comité participera également à une évaluation de son fonctionnement effectuée par des pairs.

Genève, le 4 février 2022

(signé) M^{me} Marian McMahon, FCPA, FCA
Présidente